

Les conditions à remplir pour obtenir un logement HLM

Pour être éligible à un logement HLM, vous devez remplir deux critères :

- être de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour valide
- justifier de ressources n'excédant pas certains plafonds selon votre situation familiale. Les ressources prises en compte sont les revenus nets imposables de l'année n-2 (salaires, RSA, minima sociaux hors allocations familiales), soit ceux de 2019 en 2021.

Bon à savoir

En cas de chômage, de divorce ou du décès du conjoint, les revenus des douze derniers mois seront retenus, s'ils sont plus favorables au demandeur.

Il s'agit, pour connaître votre plafond de ressources et vérifier si vous êtes éligible à un logement social, de savoir à quelle catégorie de ménage vous appartenez. Globalement, la catégorie correspond au nombre de personnes composant le foyer, mais il y a des cas particuliers.

Les catégories de ménages

Les catégories de ménages prises en compte sont les suivantes :

CATÉGORIE de ménage	NOMBRE DE PERSONNES composant le ménage
1	Une personne seule.
2	Deux personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages ; - ou une personne seule en situation de handicap.
3	Trois personnes ; - ou une personne seule avec une personne à charge ; - ou un jeune ménage sans personne à charge ; - ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap.
4	Quatre personnes ; - ou une personne seule avec deux personnes à charge ; - ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap.
5	Cinq personnes ; - ou une personne seule avec trois personnes à charge ; - ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap.
6	Six personnes ; - ou une personne seule avec quatre personnes à charge ; - ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap.

Le couple dont la somme des âges révolus des deux conjoints est au plus égale à 55 ans constitue un jeune ménage. La personne en situation de handicap est celle titulaire de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité ».

Plafonds de ressources annuelles pour demander un logement HLM

Il convient de distinguer deux types de logement HLM : ceux relevant du parc financé par le **Prêt locatif à usage social** et ceux relevant du parc locatif financé par le **Prêt locatif aidé d'intégration**.

1. Le **Prêt locatif à usage social (Plus)** donne lieu à des aides spécifiques (subvention de l'Etat, taux de TVA réduit...), ce qui permet aux organismes HLM de favoriser la mixité sociale au sein d'un même programme de construction.

Voici les plafonds de ressources applicables aux logements financés avec le Plus en 2021 :

Catégorie de ménage	
1	20 966 €
2	27 998 €
3	33 670 €
4	40 648 €
5	47 818 €
6	53 891 €
Par personne supplémentaire	6 011 €

2. Le **Prêt locatif aidé d'intégration** (Plai) finance le logement des ménages qui rencontrent des difficultés d'insertion.

Voici les plafonds de ressources applicables aux logements financés avec le Plai en 2021 :

Nombre de personnes composant le ménage	
1	11 531 €
2	16 800 €
3	20 203 €
4	22 479 €
5	26 300 €
6	29 641 €
Par personne supplémentaire	3 306 €

PLS : plafonds de ressources 2021 applicables aux locataires

Catégories de ménage

1 - Une personne seule	27 256
2 - Deux personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages ou une pers. seule en situation de handicap	36 397
3 - Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou un jeune ménage sans personne à charge ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap	43 771
4 - Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap.	52 842
5 - Cinq personnes ou ou une pers. seule avec trois pers. à charge ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap	62.163
6 - Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap	70.058
Personne supplémentaire	+ 7 814